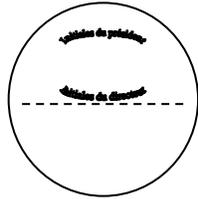




École primaire  
Champlain  
2985, rue Galt Ouest  
Sherbrooke, QC  
J1K 1M3  
819-822-5650



*Procès-verbal*  
**De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École Champlain**

N° de la résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RÉGION-DE-SHEBROOKE  
ÉCOLE CHAMPLAIN**

**Procès-verbal de l'assemblée générale de parents tenue le  
1<sup>er</sup> septembre 2022 à 18 h 45,  
à l'école Champlain.**

**MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉTAIENT PRÉSENTS**

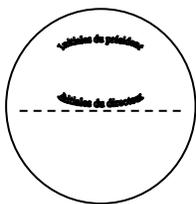
- Guillaume Lauzier
- Josiane Dorion
- Marijo Tardif
- Laurie Bush (partiel)
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

**Absents**

- Marie-Christine Gagnon
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

**PARTICIPAIT ÉGALEMENT**

Mme Geneviève Arvisais, directrice



**Procès-verbal**  
**De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École Champlain**

N° de la résolution  
ou annotation  
AG # 22-23-01

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE et MOT DE BIENVENUE**

La directrice de l'école, Mme Geneviève Arvais, accueille les parents. La séance ouvre à 18h50.

AG # 22-23-02

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Christine Painchaud propose que l'ordre du jour de l'assemblée générale de parents soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AG # 22-23-03

**3. NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE OU D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé à l'unanimité et résolu:

QUE Marijo Tardif préside l'assemblée.

AG # 22-23-04

**4. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE OU D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Claude Gosselin, et résolu:

QUE Josiane Dorion agisse comme secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AG # 22-23

**5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2021**

Dispense de lecture proposée.

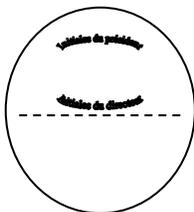
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

QUE le procès-verbal de l'assemblée générale de parents du 2 septembre 2021 soit adopté tel que déposé.

Il est proposé par Guillaume Lauzier et secondé par Josiane Dorion

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

<p>N° de la résolution ou annotation</p>	
<p>AG # 22-23-06</p>	<p><b>6. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR 2021-2022</b></p> <p>La présidente d'assemblée <u>Marjo Tardif</u>, présente le rapport annuel du conseil d'établissement.</p> <p>Une copie de ce rapport est remise aux parents présents à l'assemblée et sera transmise au Centre de services scolaire. Le rapport sera affiché dans l'école dans le corridor du Service de garde.</p>
<p>AG # 22-23-07</p>	<p><b>7. PRÉSENTATION DES RÔLES ET FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, DU COMITÉ DE PARENTS.</b></p> <p>La présidente d'assemblée <u>Marjo Tardif</u>, présente les diverses opportunités de participation parentale à la vie de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informations sur le rôle du conseil d'établissement ;</li> <li>➤ Informations sur le rôle du comité de parents ;</li> </ul>
<p>AG # 22-23-08</p>	<p><b>8. ADOPTION DE RÈGLES D'ÉLECTION</b></p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</p>
<p>AG # 22-23-09</p>	<p><b>9. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION</b></p> <p>Il est proposé par <u>Éric Caron</u>, parent, appuyé par <u>Josiane Dorion</u>.</p> <p>QUE <u>Geneviève Arvisais</u> préside les élections aux différents postes de représentants des parents.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</p>
<p>AG # 22-23-10</p>	<p><b>10. NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS</b></p> <p>Que <u>Mylène Paquette</u> parent et <u>Sylvain Vachon</u> parent agissent comme scrutateurs aux élections aux différents postes de représentants des parents.</p>



**Procès-verbal**  
**De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École Champlain**

N° de la résolution  
ou annotation

AG # 22-23-11

**11. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Le président d'élections informe qu'il y a 3 postes vacants réservés aux parents au sein du conseil d'établissement de l'école et substitués.

Les parents suivants présentent leur candidature pour combler ces postes, savoir :

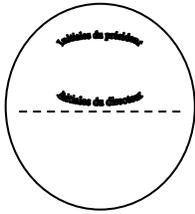
- A. Marijo Tardif
- B. Éric Caron
- C. Jossia Bergeron (subs)
- D. Fabian Will (subs)
- E. Véronique Ngo Ngan (subs)

Attendu que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes vacants,  
Attendu les résultats du vote tenu;

Il est proposé par Mylène Paquette parent, secondé par Guillaume Lauzier, que les personnes suivantes soient élues au Conseil d'établissement de la CSSRS pour une durée de 2 ans, savoir :

<u>Marijo Tardif</u>	
<u>Éric Caron</u>	
<u>Jossia Bergeron</u>	<u>Substitut</u>
<u>Fabian Will</u>	<u>Substitut</u>
<u>Véronique Ngo Ngan</u>	<u>Substitut</u>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



*Procès-verbal*  
**De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École Champlain**

N° de la résolution  
ou annotation

AG # 22-23-12

**12. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DES PARENTS AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE ET DE SON SUBSTITUT**

Le président d'élections informe qu'il y a lieu d'élire un représentant des parents au comité de parents du Centre de services scolaire et possibilité d'élire un substitut à ce représentant.

Ces représentants doivent être membres du conseil d'établissement.

Les parents suivants présentent leur candidature pour combler ces postes, savoir :

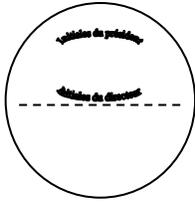
- Josiane Dorion
- Éric Caron (substitut)

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, ceux-ci sont élus par acclamation aux postes de représentants des parents au comité de parents du Centre de services scolaire pour une durée de 1 an.

QUE les personnes suivantes soient élues au comité de parents du Centre de services scolaire pour une durée de 1 an, savoir :

- Josiane Dorion
- Éric Caron (substitut)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



**Procès-verbal**  
**De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École Champlain**

N° de la résolution  
ou annotation

AG # 22-23-13

**13. PRÉSENTATION DE LA FONDATION**

Présentation de la Fondation par Madame Claude Gosselin, présidente de la Fondation.

AG # 22-23-14

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question du public

AG # 22-23-15

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 h 26**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Josiane Dorion, parent, et résolu:

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Article I.**

Article II

*Manjo Tardif*  
Présidente du conseil d'établissement

\_\_\_\_\_  
Geneviève Arvisais  
Directrice de l'école